

## **CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DOJO BASSE GOULAINÉ**

A destination de tous les adhérents ou représentants légaux d'adhérents

**Objet** : Convocation à l'assemblée générale ordinaire du club - **17/02/2024**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'association Dojo Basse Goulainé. celle-ci aura lieu le **samedi 17 février 2024 à 10H30** à l'adresse suivante : Salle Claudel, Manoir de Ker Clar, 44115 Basse Goulainé.

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- La présentation des membres du Bureau et CA et les missions de chacun ;
- Appel à volontaire pour intégrer le bureau ou le CA
- La présentation des résultats pour ce début d'année ;
- Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours ;
- Rappel pour les compétitions, présentation des résultats des compétitions ;
- Projection des évènements à venir sur la saison ;
- Réflexion sur le projet de fusion avec le Dojo St Sébastien ;
- Questions diverses.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur : L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si 2/3 des membres sont présents (en fonction du quorum prévu dans les statuts).

Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 17 février et/ou leur représentant légal.

Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier.

Vous trouverez ci-joint une procuration (si empêchement) pour désigner votre représentant.

Nous restons à votre écoute pour toute demande d'information au préalable et nous comptons sur vous pour venir nombreux afin de continuer à faire vivre le club.

D'avance merci,  
Le Bureau